

# LE CALENDRIER FISCAL DES ENTREPRISES

GUIDE COMPLET POUR 2026

ADVYSE

---



[www.advysse.fr](http://www.advysse.fr)

---

La fiscalité ne laisse aucune place à l'improvisation.

Une échéance oubliée, et les pénalités tombent.

Pour piloter votre entreprise avec sérénité, vous devez avoir une vision claire de vos obligations fiscales et des dates clés à respecter tout au long de l'année.

**Advyse** a rassemblé pour vous le calendrier fiscal 2026 des entreprises.

Un guide pratique, structuré, avec l'ensemble des échéances importantes selon votre statut, pour anticiper, sécuriser et garder le contrôle.



---

## Pourquoi un calendrier fiscal est-il important ?

Le calendrier fiscal structure l'année d'une entreprise.

Il donne de la visibilité. Il évite les urgences inutiles.

Planifier vos échéances fiscales, c'est garder la main sur votre gestion.

Concrètement :

- **Anticipation des paiements**

Vous préparez votre trésorerie en amont et évitez les tensions au moment des règlements.

- **Conformité légale**

Vous respectez les délais. Vous limitez le risque de pénalités et de sanctions.

- **Organisation interne**

Vos équipes comptables répartissent la charge de travail. Les déclarations ne s'accumulent pas à la dernière minute.

En France, les échéances varient selon la taille de l'entreprise, sa forme juridique, son régime d'imposition et la nature de son activité.

Voici les principales dates fiscales à retenir pour 2026.



# JANVIER 2026

## Date limite de souscription

### Entreprises dont l'exercice est clos le 30 septembre

la déclaration de résultats n° 2065 et ses annexes (impôt sur les sociétés) - délai supplémentaire de 15 jours calendaires accordé aux utilisateurs des téléprocédures ;  
la déclaration de retenue à la source n° 2754 pour les entreprises étrangères exploitant un établissement stable en France ;  
la télédéclaration annuelle n° CA12 E (TVA - régime simplifié).

**2/1/2026**

### Prélèvement à la source – DSN

Date limite pour la télédéclaration DSN de décembre et le télépaiement (entreprises de 50 salariés ou plus).

**5/1/2026**

### Entreprises soumises à la TVA

Date limite de dépôt de l'état récapitulatif des clients pour les opérations intracommunautaires réalisées en décembre.

**13/1/2026**

### Sociétés soumises à l'IS

Date limite de télépaiement du solde de l'IS, de la contribution sociale sur l'IS de 3,3 % à l'aide du relevé de solde n° 2572, si votre exercice est clos le 30 septembre.

**15/1/2026**

### Prélèvement à la source – DSN

Date limite pour la télédéclaration DSN de décembre (entreprises de moins de 50 salariés) et le télépaiement (paiement mensuel et option de paiement trimestriel).

**15/1/2026**

### TVA régime réel normal d'imposition

Entre les 15 et 24 janvier, dépôt et paiement de la déclaration mensuelle ou trimestrielle de TVA

**Entre les 17 et 24  
janvier**

### TVA - franchise en base

Date limite d'option pour le paiement de la TVA à partir du 1er janvier pour les entreprises bénéficiant de la franchise en base (article 293 F du CGI).

**30/1/2026**

### Entreprises dont l'exercice est clos le 31 octobre

déclaration de résultats n° 2065 et ses annexes (impôt sur les sociétés) - délai supplémentaire de 15 jours calendaires accordé aux utilisateurs des téléprocédures ;  
la déclaration de retenue à la source n° 2754 pour les entreprises étrangères exploitant un établissement stable en France ; la télédéclaration annuelle n° CA12 E (TVA - régime simplifié).

**30/1/2026**

---

# FÉVRIER 2026

---

## **Prélèvement à la source – DSN**

Date limite pour la télédéclaration DSN de janvier et le télépaiement (entreprises de 50 salariés ou plus).

**5/2/2026**

---

## **Entreprises soumises à la TVA**

Date limite de dépôt de l'état récapitulatif des clients pour les opérations intracommunautaires réalisées en janvier.

**13/2/2026**

---

## **Sociétés soumises à l'IS**

Date limite de télépaiement du solde de l'IS, de la contribution sociale sur l'IS de 3,3 % à l'aide du relevé de solde n° 2572, si votre exercice est clos le 31 octobre.

**15/2/2026**

---

## **Prélèvement à la source – DSN**

Date limite pour la télédéclaration DSN de janvier (entreprises de moins de 50 salariés) et le télépaiement (paiement mensuel).

**15/2/2026**

---

## **TVA régime réel normal d'imposition**

Entre les 15 et 26 février, dépôt et paiement de la déclaration mensuelle de TVA.

**Entre les 17 et 24 février**

---

## **TVA - franchise en base**

Date limite d'option pour le paiement de la TVA à partir du 1er février pour les entreprises bénéficiant de la franchise en base (article 293 F du CGI).

**27/02/2026**

---

## **Entreprises dont l'exercice est clos le 30 novembre**

la déclaration de résultats n° 2065 et ses annexes (impôt sur les sociétés) - délai supplémentaire de 15 jours calendaires accordé aux utilisateurs des téléprocédures ;

la déclaration de retenue à la source n° 2754 pour les entreprises étrangères exploitant un établissement stable en France ; la télédéclaration annuelle n° CA12 E (TVA - régime simplifié).

**27/02/2026**

---

## MARS 2026

<b>Prélèvement à la source – DSN</b> Date limite pour la télédéclaration DSN de février et le télépaiement (entreprises de 50 salariés ou plus).	<b>5/3/2026</b>
<b>Entreprises soumises à la TVA</b> Date limite de dépôt de l'état récapitulatif des clients pour les opérations intracommunautaires réalisées en février.	<b>12/3/2026</b>
<b>TVA régime réel normal d'imposition</b> Entre les 15 et 25 mars, dépôt et paiement de la déclaration mensuelle de TVA.	<b>Entre les 17 et 24 mars</b>
<b>Prélèvement à la source – DSN</b> Date limite pour la télédéclaration DSN de février (entreprises de moins de 50 salariés) et le télépaiement (paiement mensuel).	<b>16/3/2026</b>
<b>Sociétés soumises à l'IS</b> Date limite de télépaiement : de l'acompte de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale sur l'IS de 3,3 % à l'aide du relevé d'acompte n° 2571 ; du solde de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale sur l'IS de 3,3 % à l'aide du relevé de solde n° 2572, si votre exercice est clos le 30 novembre.	<b>16/3/2026</b>
<b>TVA - franchise en base</b> Date limite d'option pour le paiement de la TVA à partir du 1er mars pour les entreprises bénéficiant de la franchise en base (article 293 F du CGI).	<b>31/3/2026</b>

---

## AVRIL 2026

<b>Prélèvement à la source – DSN</b> Date limite pour la télédéclaration DSN de mars et le télépaiement (entreprises de 50 salariés ou plus).	<b>7/4/2026</b>
<b>Entreprises soumises à la TVA</b> Date limite de dépôt de l'état récapitulatif des clients pour les opérations intracommunautaires réalisées en mars.	<b>13/4/2026</b>
<b>TVA régime réel normal d'imposition</b> Entre les 15 et 24 avril, dépôt et paiement de la déclaration mensuelle ou trimestrielle de TVA	<b>Entre les 17 et 24 avril</b>
<b>Prélèvement à la source – DSN</b> Date limite pour la télédéclaration DSN de mars (entreprises de moins de 50 salariés) et le télépaiement (paiement mensuel et option de paiement trimestriel).	<b>15/4/2026</b>
<b>TVA - franchise en base</b> Date limite d'option pour le paiement de la TVA à partir du 1er avril pour les entreprises bénéficiant de la franchise en base (article 293 F du CGI).	<b>30/4/2026</b>
<b>Entreprises dont l'exercice est clos le 31 janvier</b> la déclaration de résultats n° 2065 et ses annexes (impôt sur les sociétés) - délai supplémentaire de 15 jours calendaires accordé aux utilisateurs des téléprocédures ; la déclaration de retenue à la source n° 2754 pour les entreprises étrangères exploitant un établissement stable en France ; la télédéclaration annuelle n° CA12 E (TVA - régime simplifié).	<b>30/4/2026</b>

## MAI 2026

<b>CVAE - Echéance télédéclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés</b> Date limite de souscription de la télédéclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés n° 1330-CVAE-SD. Délai supplémentaire de 15 jours calendaires accordé aux utilisateurs des téléprocédures.	<b>5/5/2026</b>
<b>CVAE - Echéance solde</b> CVAE - Date limite de souscription de la télédéclaration n° 1329-DEF de liquidation et de régularisation de la CVAE.	<b>5/5/2026</b>
<b>TVA - régime simplifié agricole</b> Date limite de souscription du formulaire n° 3517 AGR CA12A.	<b>5/5/2026</b>
<b>TVA - régime simplifié</b> Date limite de souscription du formulaire de TVA n° 3517 CA 12 pour les entreprises clôturant le 31 décembre.	<b>5/5/2026</b>
<b>Sociétés civiles immobilières</b> Date limite de souscription des déclarations nos 2071 et 2072 - délai supplémentaire de 15 jours calendaires accordé aux utilisateurs des téléprocédures.	<b>5/5/2026</b>
<b>Résultats soumis à l'impôt sur le revenu</b> souscription de la déclaration n° 2072 des résultats des SCI non soumises à l'IS - délai supplémentaire de 15 jours calendaires accordé aux utilisateurs des téléprocédures ; paiement, le cas échéant, de la contribution sur les revenus locatifs à l'appui de la déclaration n° 2072 ; dépôt de la déclaration n° 2071 des résultats des sociétés immobilières de copropriété n° 1655 ter.	<b>5/5/2026</b>
<b>Sociétés de personnes soumises à l'impôt sur le revenu (hors SCM)</b> Date limite de souscription de la déclaration de résultats - délai supplémentaire de 15 jours calendaires accordé aux utilisateurs des téléprocédures.	<b>5/5/2026</b>

## MAI 2026

<b>Sociétés soumises à la retenue à la source</b> Date limite de dépôt de la déclaration de retenue à la source n° 2754 pour les entreprises étrangères exploitant un établissement stable en France.	<b>5/5/2026</b>
<b>Sociétés civiles de moyens</b> Date limite de dépôt de la déclaration n° 2036 - délai supplémentaire de 15 jours calendaires accordé aux utilisateurs des téléprocédures.	<b>5/5/2026</b>
<b>Associations</b> Date limite de dépôt de la déclaration n° 2070 pour l'imposition à taux réduit des revenus du patrimoine et de la déclaration n° 2065 - délai supplémentaire de 15 jours calendaires accordé aux utilisateurs des téléprocédures - pour les activités lucratives imposables au taux normal (pour les exercices clos au 31 décembre).	<b>5/5/2026</b>
<b>Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés</b> Date limite de souscription de la déclaration de résultats n° 2065 de l'exercice clos le 31 décembre pour les entreprises passibles de l'impôt sur les sociétés - délai supplémentaire de 15 jours calendaires accordé aux utilisateurs des téléprocédures.	<b>5/5/2026</b>
<b>Entreprises individuelles soumises à l'impôt sur le revenu : BIC, BNC et BA</b> Date limite de souscription de la déclaration de résultats et ses annexes de l'année pour les professionnels soumis à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des BIC, des BNC et des BA - délai supplémentaire de 15 jours calendaires accordé aux utilisateurs des téléprocédures.	<b>5/5/2026</b>
<b>Taxe sur les véhicules de tourisme (taxe sur les émissions de dioxyde de carbone ; taxe sur l'ancienneté des véhicules)</b> Si l'entreprise relève d'un régime simplifié d'imposition ou du régime simplifié agricole : les taxes doivent être déclarées et payées sur la déclaration 3517 CA12.	<b>5/5/2026</b>

## MAI 2026

<b>Prélèvement à la source – DSN</b> Date limite pour la télédéclaration DSN d'avril et le télépaiement (entreprises de 50 salariés ou plus).	<b>12/5/2026</b>
<b>Prélèvement à la source – DSN</b> Date limite pour la télédéclaration DSN d'avril (entreprises de moins de 50 salariés) et le télépaiement (paiement mensuel).	<b>12/5/2026</b>
<b>Sociétés soumises à l'IS</b> Date limite de télépaiement du solde de l'IS et de la contribution sociale sur l'IS de 3,3 % à l'aide du relevé de solde n° 2572, si votre exercice est clos le 31 décembre ou le 31 janvier.	<b>15/5/2026</b>
<b>Entreprises soumises à la TVA</b> Date limite de dépôt de l'état récapitulatif des clients pour les opérations intracommunautaires réalisées en avril.	<b>15/5/2026</b>
<b>TVA régime réel normal d'imposition</b> Entre les 15 et 24 mai, dépôt et paiement de la déclaration mensuelle de TVA.	<b>Entre les 17 et 24 mai</b>
<b>TVA - franchise en base</b> Date limite d'option pour le paiement de la TVA à partir du 1er mai pour les entreprises bénéficiant de la franchise en base (article 293 F du CGI).	<b>30/5/2026</b>
<b>Entreprises dont l'exercice est clos le 28 février</b> de la déclaration de résultats n° 2065 et ses annexes (impôt sur les sociétés) - délai supplémentaire de 15 jours calendaires accordé aux utilisateurs des téléprocédures ; la déclaration de retenue à la source n° 2754 pour les entreprises étrangères exploitant un établissement stable en France ; Ila télédéclaration annuelle n° CA12 E (TVA - régime simplifié).	<b>30/5/2026</b>

## JUIN 2026

<b>Prélèvement à la source – DSN</b> Date limite pour la télédéclaration DSN de mai et le télépaiement (entreprises de 50 salariés ou plus).	<b>5/6/2026</b>
<b>Entreprises soumises à la TVA</b> Date limite de dépôt de l'état récapitulatif des clients pour les opérations intracommunautaires réalisées en mai.	<b>11/6/2026</b>
<b>Sociétés soumises à l'IS</b> de l'acompte de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale sur l'IS de 3,3 % à l'aide du relevé d'acompte n° 2571 ; du solde de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale sur l'IS de 3,3 % à l'aide du relevé de solde n° 2572, si votre exercice est clos le 29 février.	<b>15/6/2026</b>
<b>CVAE - Echéance d'acompte CVAE</b> CVAE - Date limite de télépaiement du premier acompte CVAE via le formulaire n°1329.	<b>15/6/2026</b>
<b>Prélèvement à la source – DSN</b> Date limite pour la télédéclaration DSN de mai (entreprises de moins de 50 salariés) et le télépaiement (paiement mensuel).	<b>15/6/2026</b>
<b>TVA régime réel normal d'imposition</b> Entre les 17 et 24 juin, dépôt et paiement de la déclaration mensuelle de TVA à la date figurant dans votre espace professionnel.	<b>Entre les 17 et 24 juin</b>
<b>TVA - franchise en base</b> Date limite d'option pour le paiement de la TVA à partir du 1er juin pour les entreprises bénéficiant de la franchise en base (article 293 F du CGI).	<b>30/6/2026</b>
<b>Entreprises dont l'exercice est clos le 31 mars</b> la déclaration de résultats n° 2065 et ses annexes (impôt sur les sociétés) - délai supplémentaire de 15 jours calendaires accordé aux utilisateurs des téléprocédures ; la déclaration de retenue à la source n° 2754 pour les entreprises étrangères exploitant un établissement stable en France ; la télédéclaration annuelle n° CA12 E (TVA - régime simplifié).	<b>30/6/2026</b>

# JUILLET 2026

## **Prélèvement à la source – DSN**

Date limite pour la télédéclaration DSN de juin et le télépaiement (entreprises de 50 salariés ou plus).

**7/7/2026**

## **Entreprises soumises à la TVA**

Date limite de dépôt de l'état récapitulatif des clients pour les opérations intracommunautaires réalisées en juin.

**11/7/2026**

## **Sociétés soumises à l'IS**

Date limite de télépaiement du solde de l'impôt sur les sociétés (IS) et de la contribution sociale sur l'IS de 3,3 %, à l'aide du relevé de solde n° 2572, si votre exercice est clos le 31 mars.

**15/7/2026**

## **Prélèvement à la source – DSN**

Date limite pour la télédéclaration DSN de juin (entreprises de moins de 50 salariés) et le télépaiement (paiement mensuel et option de paiement trimestriel).

**15/7/2026**

## **TVA - régime simplifié**

Entre les 15 et 24 juillet : télépaiement de l'acompte semestriel RSI de juillet à la date limite figurant dans votre espace professionnel.

**15/7/2026**

## **Taxe sur les salaires**

Date limite de télépaiement de la taxe concernant les salaires payés en juin (redevables mensuels) ou les salaires payés au cours du 2ème trimestre (redevables trimestriels) à l'aide du relevé de versement provisionnel n° 2501.

**15/7/2026**

## **TVA régime réel normal d'imposition**

Entre les 15 et 24 juillet, dépôt et paiement de la déclaration mensuelle ou trimestrielle de TVA à la date figurant dans votre espace professionnel.

**Entre les 15 et 24 juillet**

---

## JUILLET 2026

---

### **Entreprises dont l'exercice est clos le 30 avril**

la déclaration de résultats n° 2065 et ses annexes (impôt sur les sociétés) - délai supplémentaire de 15 jours calendaires accordé aux utilisateurs des téléprocédures ;

la déclaration de retenue à la source n° 2754 pour les entreprises étrangères exploitant un établissement stable en France ;

la télédéclaration annuelle n° CA12 E (TVA - régime simplifié).

**31/7/2026**

---

### **TVA - franchise en base**

Date limite d'option pour le paiement de la TVA à partir du 1er juillet pour les entreprises bénéficiant de la franchise en base (article 293 F du CGI).

**31/7/2026**

# AOÛT 2026

<b>PPrélèvement à la source – DSN</b> Date limite pour la télédéclaration DSN de juillet et le télépaiement (entreprises de 50 salariés ou plus).	<b>5/8/2026</b>
<b>Entreprises soumises à la TVA</b> Date limite de dépôt de l'état récapitulatif des clients pour les opérations intracommunautaires réalisées en juillet.	<b>12/8/2026</b>
<b>Prélèvement à la source – DSN</b> Date limite pour la télédéclaration DSN de juillet (entreprises de moins de 50 salariés) et le télépaiement (paiement mensuel).	<b>17/8/2026</b>
<b>Sociétés soumises à l'IS</b> Date limite de télépaiement du solde de l'impôt sur les sociétés (IS) et de la contribution sociale sur l'IS de 3,3 %, à l'aide du relevé de solde n° 2572, si votre exercice est clos le 30 avril.	<b>17/8/2026</b>
<b>TVA régime réel normal d'imposition</b> Entre les 16 et 26 août, dépôt et paiement de la déclaration mensuelle de TVA.	<b>Entre les 16 et 26 août</b>
<b>TVA - franchise en base</b> Date limite d'option pour le paiement de la TVA à partir du 1er août pour les entreprises bénéficiant de la franchise en base (article 293 F du CGI).	<b>31/8/2026</b>
<b>Entreprises dont l'exercice est clos le 31 mai</b> la déclaration de résultats n° 2065 et ses annexes (impôt sur les sociétés) - délai supplémentaire de 15 jours calendaires accordé aux utilisateurs des téléprocédures ; la déclaration de retenue à la source n° 2754 pour les entreprises étrangères exploitant un établissement stable en France ; la télédéclaration annuelle n° CA12 E (TVA - régime simplifié).	<b>31/8/2026</b>

## SEPTEMBRE 2026

<b>Prélèvement à la source – DSN</b> Date limite pour la télédéclaration DSN d'août et le télépaiement (entreprises de 50 salariés ou plus).	<b>7/9/2026</b>
<b>Entreprises soumises à la TVA</b> Date limite de dépôt de l'état récapitulatif des clients pour les opérations intracommunautaires réalisées en août.	<b>11/9/2026</b>
<b>CVAE - Echéance d'acompte CVAE</b> CVAE - Date limite de télépaiement du second acompte CVAE via le formulaire n°1329.	<b>15/9/2026</b>
<b>Prélèvement à la source – DSN</b> Date limite pour la télédéclaration DSN d'août (entreprises de moins de 50 salariés) et le télépaiement (paiement mensuel).	<b>15/9/2026</b>
<b>Sociétés soumises à l'IS</b> Date limite de télépaiement : de l'acompte de l'impôt sur les sociétés (IS) et de la contribution sociale sur l'IS de 3,3 % à l'aide du relevé d'acompte n° 2571 ; du solde de l'impôt sur les sociétés (IS) et de la contribution sociale sur l'IS de 3,3 %, à l'aide du relevé de solde n° 2572, si votre exercice est clos le 31 mai.	<b>15/9/2026</b>
<b>TVA régime réel normal d'imposition</b> Entre les 16 et 24 septembre, dépôt et paiement de la déclaration mensuelle de TVA.	<b>Entre les 16 et 24 septembre</b>
<b>Entreprises dont l'exercice est clos le 30 juin</b> la déclaration de résultats n° 2065 et ses annexes (impôt sur les sociétés) - délai supplémentaire de 15 jours calendaires accordé aux utilisateurs des téléprocédures ; la déclaration de retenue à la source n° 2754 pour les entreprises étrangères exploitant un établissement stable en France ; la télédéclaration annuelle n° CA12 E (TVA - régime simplifié).	<b>30/9/2026</b>
<b>TVA - franchise en base</b> Date limite d'option pour le paiement de la TVA à partir du 1er septembre pour les entreprises bénéficiant de la franchise en base (article 293 F du CGI).	<b>30/9/2026</b>

# OCTOBRE 2026

<b>Prélèvement à la source – DSN</b> Date limite pour la télédéclaration DSN de septembre et le télépaiement (entreprises de 50 salariés ou plus).	<b>6/10/2026</b>
<b>Entreprises soumises à la TVA</b> Date limite de dépôt de l'état récapitulatif des clients pour les opérations intracommunautaires réalisées en septembre.	<b>12/10/2026</b>
<b>Taxe sur les salaires</b> Date limite de télépaiement de la taxe concernant les salaires payés en septembre (redevables mensuels) ou les salaires payés au cours du 3ème trimestre (redevables trimestriels) à l'aide du relevé de versement provisionnel n° 2501	<b>15/10/2026</b>
<b>Prélèvement à la source – DSN</b> Date limite pour la télédéclaration DSN de septembre (entreprises de moins de 50 salariés) et le télépaiement (paiement mensuel et option de paiement trimestriel).	<b>15/10/2026</b>
<b>Sociétés soumises à l'IS</b> Date limite de télépaiement du solde de l'impôt sur les sociétés (IS) et de la contribution sociale sur l'IS de 3,3 %, à l'aide du relevé de solde n° 2572, si votre exercice est clos le 30 juin.	<b>15/10/2026</b>
<b>TVA régime réel normal d'imposition</b> Entre les 15 et 24 octobre, dépôt et paiement de la déclaration mensuelle ou trimestrielle de TVA.	<b>Entre les 15 et 24 octobre</b>

---

## OCTOBRE 2026

---

### **Entreprises dont l'exercice est clos le 31 juillet**

la déclaration de résultats n° 2065 et ses annexes (impôt sur les sociétés) - délai supplémentaire de 15 jours calendaires accordé aux utilisateurs des téléprocédures ;

la déclaration de retenue à la source n° 2754 pour les entreprises étrangères exploitant un établissement stable en France ;

la télédéclaration annuelle n° CA12 E (TVA - régime simplifié).

**31/10/2026**

---

### **TVA - franchise en base**

Date limite d'option pour le paiement de la TVA à partir du 1er octobre pour les entreprises bénéficiant de la franchise en base (article 293 F du CGI).

**31/10/2026**

## NOVEMBRE 2026

<b>Prélèvement à la source – DSN</b> Date limite pour la télédéclaration DSN de septembre et le télépaiement (entreprises de 50 salariés ou plus).	<b>5/11/2026</b>
<b>Entreprises soumises à la TVA</b> Date limite de dépôt de la DES (déclaration européenne de services) pour les opérations intracommunautaires réalisées en octobre.	<b>13/11/2026</b>
<b>Prélèvement à la source – DSN</b> Date limite pour la télédéclaration DSN d'octobre (entreprises de moins de 50 salariés) et le télépaiement (paiement mensuel).	<b>16/11/2026</b>
<b>Sociétés soumises à l'IS</b> Date limite de télépaiement du solde de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale sur l'IS de 3,3 %, à l'aide du relevé de solde n° 2572, si votre exercice est clos le 31 juillet.	<b>16/11/2026</b>
<b>TVA régime réel normal d'imposition</b> Entre les 15 et 25 novembre, dépôt et paiement de la déclaration mensuelle de TVA.	<b>Entre les 16 et 24 novembre</b>
<b>TVA - franchise en base</b> Date limite d'option pour le paiement de la TVA à partir du 1er novembre pour les entreprises bénéficiant de la franchise en base (article 293 F du CGI).	<b>30/11/2026</b>
<b>Entreprises dont l'exercice est clos le 31 août</b> la déclaration de résultats n° 2065 et ses annexes (impôt sur les sociétés) délai supplémentaire de 15 jours calendaires accordé aux utilisateurs des téléprocédures ; la déclaration de retenue à la source n° 2754 pour les entreprises étrangères exploitant un établissement stable en France ; la télédéclaration annuelle n° CA12 E (TVA - régime simplifié).	<b>30/11/2026</b>

## DECEMBRE 2026

<b>TVA régime réel normal d'imposition</b> Entre les 16 et 24 décembre, dépôt et paiement de la déclaration mensuelle de TVA	<b>Entre les 16 et 24 décembre</b>
<b>Prélèvement à la source – DSN</b> Date limite pour la télédéclaration DSN de novembre et le télépaiement (entreprises de 50 salariés ou plus).	<b>5/12/2026</b>
<b>Entreprises soumises à la TVA</b> Date limite de dépôt de la DES (déclaration européenne de services) pour les opérations intracommunautaires réalisées en novembre.	<b>11/12/2026</b>
<b>Prélèvement à la source – DSN</b> Date limite pour la télédéclaration DSN de novembre (entreprises de moins de 50 salariés) et le télépaiement (paiement mensuel).	<b>15/12/2026</b>
<b>TVA - régime simplifié</b> Entre les 16 et 24 décembre : télépaiement de l'acompte semestriel RSI de décembre.	<b>15/12/2026</b>
<b>Sociétés soumises à l'IS</b> Date limite de télépaiement : de l'acompte de l'impôt sur les sociétés (IS), de la contribution sociale sur l'IS de 3,3 % à l'aide du relevé d'acompte n° 2571 ; du solde de l'IS et de la contribution sociale sur l'IS de 3,3 %, à l'aide du relevé de solde n° 2572, si votre exercice est clos le 31 août.	<b>15/12/2026</b>
<b>Taxe sur les salaires</b> Date limite de télépaiement de la taxe concernant les salaires payés en novembre (redevables mensuels) à l'aide du relevé de versement provisionnel n° 2501.	<b>15/12/2026</b>

---

## DECEMBRE 2026

<b>CFE</b> Date limite de dépôt de la déclaration (n° 1447-C) en cas de création d'établissement ou de changement d'exploitant.	<b>31/12/2026</b>
<b>Entreprises dont l'exercice est clos le 30 septembre</b> la déclaration de résultats n° 2065 et ses annexes (impôt sur les sociétés) - délai supplémentaire de 15 jours calendaires accordé aux utilisateurs des téléprocédures ; la déclaration de retenue à la source n° 2754 pour les entreprises étrangères exploitant un établissement stable en France ; la télédéclaration annuelle n° CA12 E (TVA - régime simplifié).	<b>31/12/2026</b>
<b>TVA - franchise en base</b> Date limite d'option pour le paiement de la TVA à partir du 1er décembre pour les entreprises bénéficiant de la franchise en base (article 293 F du CGI).	<b>31/12/2026</b>

Respecter le calendrier fiscal fait partie des fondamentaux d'une gestion solide.

C'est un réflexe de pilotage.

Les experts Advyse vous recommandent une organisation rigoureuse, une anticipation réelle des échéances et un suivi précis de vos obligations légales. Vous sécurisez votre trésorerie. Vous évitez les tensions administratives et les régularisations coûteuses.

Advyse vous accompagne sur l'ensemble de vos enjeux fiscaux.

Déclarations, suivi des échéances, sécurisation des obligations, optimisation des charges : chaque point est traité avec méthode.

Vous bénéficiez de conseils stratégiques, adaptés à votre structure et à vos objectifs.

Du sur-mesure, orienté résultats.

---

## **Vous avez la vision.**

Il est temps de sécuriser l'exécution.

Le calendrier fiscal est un outil. Son efficacité dépend de la manière dont il est intégré à votre organisation, à votre trésorerie et à votre stratégie de développement.

Un **échange de 30 minutes** peut suffire pour :

- Clarifier vos obligations pour 2026
- Identifier les points de vigilance spécifiques à votre structure
- Optimiser votre organisation fiscale
- Sécuriser votre trésorerie

Prenez rendez-vous avec un expert Advyse

Un diagnostic clair.

Des réponses concrètes.

Un plan d'action adapté à votre entreprise.

👉 Réservez votre rendez-vous **GRATUITEMENT** en cliquant ici



Contactez-nous dès maintenant:

01 87 66 66 28

[www.advyse.fr](http://www.advyse.fr)

Suivez Advyse:

